

À propos de l'irresponsabilité monétaire et financière

Article rédigé par *Pierre de Lauzun*, le 28 janvier 2012

Le colloque annuel « Actualité de la doctrine sociale de l'Église » réunira le 11 février à Paris des économistes, des philosophes, des théologiens et des hommes d'entreprise pour évoquer la dimension morale de la crise qui frappe la société, le monde du travail et de l'économie. Parmi les intervenants, Pierre de Lauzun. Le directeur général-délégué de la Fédération bancaire française se demande si notre système collectif n'organise pas sa propre irresponsabilité. LP

Devant l'ampleur des crises que nous subissons, parler d'irresponsabilité va quasiment de soi. Mais elle va au-delà de ce qu'on dit habituellement.

Les marchés et les acteurs

La première crise, celle de 2007, portait sur des crédits bancaires, empaquetés comme valeurs mobilières. La crise en a révélé les failles : des prêts trop souvent octroyés n'importe comment par n'importe qui, des instruments illisibles ou trop compliqués, des notations peu fiables, un filtre insuffisant des professionnels qui mesuraient mal leurs risques. Des erreurs professionnelles graves, personnelles et collectives, qui sont en même temps des erreurs morales. On a péché, moralement, contre des exigences élémentaires de juste prix et de conseil. Encore faut-il rappeler le lien étroit entre compétence technique et moralité. Qui ne comprend pas la technique considérée a du mal à discerner ce qui est bien ou mal. Et qui ne respecte pas des règles morales ne peut être un bon professionnel sur la durée.

On met ici en cause les rémunérations. Ecarter un égalitarisme de principe ne signifie pas qu'il soit justifié de pratiquer n'importe quelle rémunération. Car intervient la justice (justice commutative et justice distributive). Par ailleurs, il faut rapprocher rémunération et responsabilité : qui prend des positions risquées doit en assumer sur la durée la responsabilité.

Mais la rémunération des *traders* ne doit pas obnubiler : derrière elle, il faut s'intéresser à l'activité elle-même. Certains soupçonnent une position privilégiée de la finance, permettant des profits disproportionnés. En supposant cette analyse confirmée, reste à expliquer comment cela peut se produire : positions dominantes ou privilégiées ? Prise de risque excessive ? Celle-ci a sans doute joué un rôle majeur. Ce qui pose à nouveau à la fois des questions tant de régulation que de morale personnelle.

Au-delà, il faut rappeler que la confrontation des préférences que constitue le marché donnera un résultat différent si ces préférences sont différentes. Quand on fait une opération, on est responsable du signal qu'elle envoie au marché. Plus largement, la propriété est ordonnée au Bien commun ; et donc le maniement de fonds implique une responsabilité morale personnelle envers la société. La responsabilité des acteurs

économiques ne se limite donc pas à la déontologie, elle est bien plus large et relève de la destination universelle des biens ; elle nous touche donc tous, même si celle des professionnels de la finance est première.

Les régulateurs et les pouvoirs publics

Tous les manquements signalés ne sont pas seulement le fait de pratiques aberrantes, mais aussi d'une idéologie socialement acceptée. Face à ceux qui dénoncent le marché sans voir son rôle essentiel, d'autres se cachent derrière une foi aveugle dans un 'marché' supposé efficient et capable de trouver spontanément son organisation. Or le marché ne sait pas réguler son propre fonctionnement ; il lui faut des règles du jeu et des arbitres. Ces erreurs subsistent lorsqu'on voit le marché envahi comme aujourd'hui par de nombreuses pratiques opaques, CDS et *trading* haute fréquence en premier lieu. De tels dérèglements impliquent de graves erreurs des régulateurs et un manque de volonté de leur part.

Les pouvoirs publics ont failli gravement dans deux autres domaines qui sont de leur responsabilité propre. L'un, au cœur de toute crise, est l'endettement. La détention d'une créance donne au prêteur une sécurité, puisqu'elle lui confère un droit juridique sur les sommes visées ; mais elle peut s'avérer trompeuse si l'endettement n'est pas tenable. L'avenir étant imprévisible, seule la partie raisonnablement très probable peut être financée par endettement, et elle est limitée ; au-delà, la dette est dangereuse. Et donc la moralité, c'est d'abord les fonds propres. L'endettement (les effets de levier) est une drogue dangereuse, d'autant plus qu'il s'accompagne d'un sentiment de sécurité illusoire ou perverse. S'endetter c'est en outre souvent ne pas faire face à un problème et le reporter sur l'avenir.

C'est notamment le cas de la dette publique. La facilité de la dette publique ne marche qu'un temps : c'est le feu de paille d'une génération. Mais elle pèse lourdement sur celles qui suivent, aliénant du même coup la capacité de décision politique. C'est donc profondément immoral.

À cela s'ajoute le régime monétaire en vigueur depuis 1973, où rien ne régule les décisions d'une banque centrale. La facilité permet alors la mise à la disposition de liquidités élevées, qui se traduisent dans le prix des actifs. D'où des bulles, dont la formidable bulle immobilière qui s'est développée aux États-Unis dans la dernière décennie.

Plus généralement, notre mécanisme politique est basé sur une "responsabilité" électorale, où le rôle central est joué par des mesures repérables dans le système médiatique, donc à court terme. Les conséquences importantes des décisions, qui sont structurelles et n'émergent qu'à terme, sont automatiquement évacuées du débat. Qu'il s'agisse de l'endettement public ou de la régulation du marché.

En bref, tant dans ses valeurs dominantes, son idéologie, que dans ses institutions, notre système collectif organise l'irresponsabilité.

Pierre de Lauzun est directeur général-délégué de la Fédération bancaire française. Derniers ouvrages parus aux éditions F.-X. de Guibert : *L'Economie et le Christianisme* (2010), *L'Avenir de la démocratie* (t.1, 2011).

[« Crise économique, crise politique, crise morale : la France face aux racines morales de la crise »](#)

VIe Colloque Actualité de la doctrine sociale de l'Église

Paris, 11 février, St-Pierre-du-Gros-Caillou, 9h-18h

Une rencontre de la Fondation de Service politique et de l'Association des économistes catholiques

Renseignements, programme, réservation

<http://www.libertepolitique.com/Nos-actions/Les-prochains-rendez-vous/PARIS-Enjeux-2012-crise-politique-c>